



Montréal le 5 mai 2016

LA CONTRIBUTION DIOCÉSAINNE DES PAROISSES DU DIOCÈSE DE MONTRÉAL

Toutes les paroisses, les communautés chrétiennes, les missions et les oratoires publics ont l'obligation de verser chaque année une contribution pour le soutien du diocèse, ses œuvres et ses services. **Le montant de cette contribution diocésaine est de 9 % de tous les revenus bruts des organismes mentionnés ci-haut.**

Les revenus bruts comprennent :

- les revenus des quêtes, de la dîme et de l'offrande annuelle;
- les dons reçus et les souscriptions;
- le montant intégral reçu pour les messes annoncées, les mariages, les funérailles, les luminaires, les Prions, les extraits, les certificats et autres revenus de nature religieuse;
- le revenu total des contributions pour les activités de pastorale;
- le fruit de la location;
- les revenus provenant d'activités comme l'exploitation d'un bingo, d'un restaurant, d'un bazar et d'autres revenus d'activités de la paroisse. Ces revenus sont présents en net (les revenus réalisés moins les dépenses engagées*);
- les intérêts et les dividendes;
- les revenus du cimetière;
- le prix de vente d'immobilisations;
- autres revenus perçus par la fabrique (les subventions, les remboursements, etc.).

Aux fins de cette contribution, les fabriques ont le droit de déduire des revenus bruts :

- les remises de quêtes spéciales, *si elles sont incluses dans les revenus*;
- le montant, capital et intérêts, *versé en remboursement de la dette à long terme contractés avec l'approbation de l'évêque*;
- les subventions reçues du diocèse;
- les montants des réparations majeures de l'église et du presbytère *approuvées au préalable par l'évêque* (la portion non financée par une dette);
- 25 % des revenus locatifs;
- les déboursés du cimetière (sans inclure le paiement de la contribution diocésaine);
- divers remboursements *s'ils sont inclus dans les revenus* (exemple : le remboursement des taxes, des salaires, des frais bancaires et d'assurance).

*excluant les salaires



Cette contribution diocésaine est remise à l'ÉCONOMAT à la fin de chaque mois, en utilisant le bulletin de contrôle préparé à cette fin.

Les communautés religieuses d'hommes et de femmes sont invitées, selon une coutume immémoriale dans ce diocèse, à verser une contribution chaque année à l'ÉCONOMAT, pour le soutien du diocèse.

Les paroisses qui éprouvent des difficultés à verser la contribution sont priées de soumettre une résolution de l'assemblée de fabrique au Comité d'appel qui procédera à l'étude du dossier et prendra une décision.

La contribution diocésaine permet au diocèse de garder ses instruments indispensables de réflexion, d'action, d'animation pour accomplir sa mission évangélisatrice dans le monde d'aujourd'hui.

Nous vous remercions de votre compréhension, générosité et attachement à l'Église de Montréal.


Benoît Cardin, CPA-CGA
Économe diocésain